



MARDI 7 OCTOBRE 2025

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE
CHIMAY
BINCHE



LIVRE DE ROUTE 2025



WeWANTYou

TU VEUX BOSSER DANS NOTRE ÉQUIPE ?

RETROUVE NOS OFFRES D'EMPLOI SUR

W E . W A N T Y O U . B E



TABLE DES MATIERES

Editorial	4-5
Palmarès Hommes et Dames	6
Organisation et numéros de contact	7
Implantation de l'organisation	8-9
Implantation de l'organisation départ Dames	10-11
Implantation de la Grand Place de Binche	12-13
Course Dames	14-21
Circuit Local	22-23
Course Hommes	24-31
Nos partenaires	32-40

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE
CHIMAY
BINCHE



EDITORIAL

BINCHE

UNE VILLE DE VÉLO

Binche a acquis peu à peu la réputation d'une terre de cyclisme, dont la renommée dépasse désormais nos frontières. Avec Binche-Chimay-Binche, notre cité vit au rythme de la petite reine et démontre son attachement à un sport qui rassemble et fait rayonner notre territoire.

UNE ORGANISATION ET UNE PASSION RECONNUES

Binche-Chimay-Binche existe sous différentes formes depuis 1911. Après plusieurs interruptions, la course renaît et devient une épreuve incontournable en 2013, reprise au calendrier officiel de l'Union Cycliste Internationale (UCI), dans la catégorie Europe Tour. Elle permet aux nombreux spectateurs de découvrir chaque année les équipes internationales et des stars du vélo.

UN PASSAGE DE TÉMOIN

Après plus de dix années à la direction sportive, Jean-Luc Vandenbrouck passe le relais. Qu'il soit remercié pour son dévouement et son apport essentiel à la notoriété de cette course. Place désormais à un enfant de Binche, Ludwig De Winter, à qui nous souhaitons pleine réussite dans ce nouveau rôle, avec l'énergie et la détermination qu'on lui connaît. Nous tenons également à remercier et féliciter les membres du comité qui organisent avec brio la « classique binchoise ».

UNE COURSE, UNE FIERTÉ PARTAGÉE

Binche-Chimay-Binche n'est pas qu'une compétition. C'est une fête populaire, un rendez-vous attendu, une vitrine pour notre Ville. C'est surtout un moment où se retrouvent habitants, passionnés, familles et visiteurs pour vibrer ensemble ! Binche bouge, Binche rayonne, Binche est fière de sa course !



MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE
CHIMAY
BINCHE

EDITORIAL CHIMAY



À force de tracer ses sillons entre Binche et Chimay, notre course est entrée dans la belle histoire du cyclisme wallon. Née il y a plus d'un siècle, relancée et modernisée au fil des décennies, elle s'est imposée comme un rendez-vous de fin de saison où les pavés sonnent, les jambes parlent et le public répond présent. Bref, Binche-Chimay-Binche, c'est du patrimoine vivant !.

A Chimay, le vélo n'est pas qu'un passage : c'est une tradition. En 2017, notre Ville a eu l'honneur d'accueillir le Championnat de Belgique de contre-la-montre, disputé sur le circuit de Chimay — un souvenir fort qui a encore renforcé ce lien entre la Cité princière et la petite reine.

Cette histoire s'écrit désormais au féminin avec la course dames et, surtout, ce départ depuis la Grand-Place de Chimay. Voir le peloton féminin s'élancer du cœur de la ville, c'est plus qu'une belle image : c'est un signal d'égalité, d'ambition et d'avenir.

Binche-Chimay-Binche, c'est aussi une formidable promotion du sport : des écoles aux clubs, en passant par les commerçants, chacun vit la course. Elle donne envie d'enfourcher un vélo, d'essayer, de persévérer... et, pourquoi pas, de rêver en grand.

Si cette journée est si attendue, c'est parce que l'organisation est à la hauteur : rigueur, sécurité, précision logistique. Et quel plateau ! D'année en année, des champions belges et internationaux viennent se frotter à notre finale exigeante. Les derniers palmarès parlent d'eux-mêmes et témoignent du standing sportif de l'épreuve.

Rien de tout cela ne se ferait sans la complicité fidèle de la Ville de Binche, partenaire de route et d'amitié. Cette coopération exemplaire, nourrie par le respect et l'envie de bien faire, est l'un des secrets de la réussite de "notre" classique.

Un mot, enfin, pour Romain Zingle : enfant de Chimay devenu cycliste professionnel, il met aujourd'hui son expérience au service de l'épreuve. Conseils de parcours, regard affûté sur la sécurité, soutien discret mais précieux auprès des équipes... Son engagement rassure les jeunes, parle aux champions et relie notre tradition cycliste aux exigences du très haut niveau. Merci Romain, d'être à nos côtés pour faire grandir Binche-Chimay-Binche.

À toutes et tous — coureuses, coureurs, équipes, bénévoles, forces de l'ordre, riverains et supporters — merci. Ensemble, faisons encore vibrer nos routes. Et que la plus belle des courses soit la vôtre !

Florent THONET
1^{er} Echevin de la Ville de Chimay

Jean Pierre DUMONT
Président ISLSH

PALMARES

HOMMES

BINCHE
CHIMAY
BINCHE

	VAINQUEUR	2 ^e	3 ^e
1985	Adri VAN DER POEL (NL)	William TACKAERT (B)	Michel DERNIES (B)
1986	Ronny VAN HOLEN (B)	Yves GODIMUS (B)	Walter DALGAL (B)
1987	Willem VAN EYNDE (B)	Paul HADHEDOOREN (B)	Werner DEVOS (B)
1988	Nico EDMONDS (B)	Jan GOESSENS (B)	Yves GODIMUS (B)
1989	Dominique GAIGNE (F)	Carlo BOMANS (B)	Martial GAYANT (F)
1990	Nijdam JELLE (NL)	Corneille DAEMS (B)	Eric VANDERAERDEN (B)
1991	Michel DERNIES (B)	Stefan VAN LEEUWE (B)	Michel VERMOTE (B)
1992	Jean-Marie WAMPERS (B)	Pierre HERINNE (B)	Paul HADHEDOOREN (B)
1993	Patrick VAN ROOSBROECK (B)	Marcel WUST (D)	Paul HADHEDOOREN (B)
1994	Wilfried NELISSEN (B)	Johan MUSEEUW (B)	Carlo BOMANS (B)
1995	Jelle NIJDAM (NL)	Edwig VAN HOOYDONCK (B)	Erwin THIJS (B)
1996	Franck VANDENBROUCKE (B)	Jean-Pierre HEYNDERICKX (B)	Tom STEELS (B)
2010	Elia VIVIANI (I)	Jakob FUGLSANG (CH)	Ruijgh ROB (NL)
2011	Ridiger SELIG (D)	Baden COOKE (AUS)	Adrien PETIT (F)
2012	Adam BLYTHE (GB)	Adrien PETIT (F)	John DEGENKOLB (D)
2013	Janse VAN RENSBURG (ZA)	Bjorn LEUKEMANS (B)	Greg VAN AVERMAET (B)
2014	Zdenek STYBAR (CZ)	John DEGENKOLB (D)	Jens DEBUSSCHERE (B)
2015	Ramon SINKELDAM (NL)	Pim LIGTHART (NL)	Tom VAN ASBROECK (B)
2016	Arnaud DEMARRE (F)	Zdenek STYBAR (CZ)	Jurgen ROELANDTS (B)
2017	Jasper DE BUYST (B)	Matteo TRENTIN (I)	Tom DEVRIENDT (B)
2018	Danny VAN POPPEL (NL)	Yves LAMPAERT (B)	Oliver NAESEN (B)
2019	Tom VAN ASBROECK (B)	Olivier NAESEN (B)	Jos VAN EMDEN (NL)
2020	Epreuve annulée suite à la crise sanitaire COVID 19		
2021	Danny VAN POPPEL (NL)	Rasmus TILLER (NOR)	Lionel TAMINIAUX (B)
2022	Christophe LAPORTE (F)	Rasmus TILLER (NOR)	Hugo PAGE (F)
2023	Luca MOZZATO (IT)	Edward THEUNS (BE)	Søren KRAGH ANDERSEN (DK)
2024	De Lie Arnaud (BE)	Girmay Biniam (ER)	Fretin Milan (BE)

DAMES

2021	Sara VAN DE VEL (B)	Loes ADEGEEST (NL)	Nicole STEIGENDA (NL)
2022	Lorena WIEBES (NL)	Marjolein VAN 'T GELOOF (NL)	Anniina AHTOSALO (FIN)
2023	Pfeiffer GEORGI. (EN)	Christina SCHWEINBERGER (AUT)	Anniina AHTOSALO (FIN)
2024	FERGUSON Cat (GB)	Christina SCHWEINBERGER (AUT)	Anniina AHTOSALO (FIN)

ORGANISATION

DIRECTION ASBL BINCHE CHIMAY BINCHE

Président d'honneur : Laurent DEVIN

Président : Olivier COUVREUR

Vice-Présidents : Philippe LABAR &
Richard WILLAME

Secrétaire : Bernard HOUDY

Trésorier : Jocelyn FLEURUS &
Antonio PASSARELLO

Manager Sportif : Ludwig DE WINTER

COMPÉTITION

Directeur de course hommes :

Ludwig DE WINTER

Directeurs de course dames :

Justin VAN HOECK

Contact équipes hommes :

Ludwig DE WINTER

Contact équipes dames : Nancy RUELLE

Permanence de l'organisation / Presse :

Françoise HARVENT

Responsables site départ - arrivée :

Philippe LIENART - Pierre SOBKOWIAK

Responsable VIP : Marie-Line COTTIN

Speakers : Daniel MANGEAS

Marc CHAVET

Jean-Paul NACKART

📞 ALLO BCB

www.bince-chimay-bince.be

Manager sportif : 0476/41.69.09

Direction course hommes : 0476/41.69.09

Direction course dames : 0484/64.44.06

Responsable site départ - arrivée :
0473/43.02.72

Permanence - Presse : 0473/77.02.30

Responsable VIP : 0477/36.18.28

Responsable site Chimay : 0475/21.28.30

ORGANISATION DEPART DAMES VILLE DE CHIMAY

Le Bourgmestre : Tanguy DARDENNE

L'échevin des Sports : Florent THONET

Coordinateur de l'épreuve :

Romain ZINGLE

Speaker : Alexandre MARLIER

SERVICE MÉDICAL COURSE

Course Hommes :

Medecin 1

Julien De Lanoit : 0460/95.26.59

Medecin 2

Aline Meert : 0496/62.13.32

Course Dames :

Medecin 1

Pauline Etuin : 0471/83.64.45

Medecin 2

Dr Guillaume Naveau : 0473/27.08.79

Assistant médecin : Loriane Delrue

CENTRE HOSPITALIER DE JOLIMONT-LOBBES

Site de Lobbes

Rue de la Station, 25 - 6540 Lobbes

Tél. 071/52 92 11

Site de Jolimont

Rue Ferrer, 159

7100 La Louvière (Haine-Saint-Paul)

Tél. 064/23 30 11

CENTRE DE SANTÉ DES FAGNES

Boulevard Louise, 18 - 6460 Chimay

Tél. 060/21 88 11

CHU ANDRÉ VÉSALE

Rue de Gozée, 706

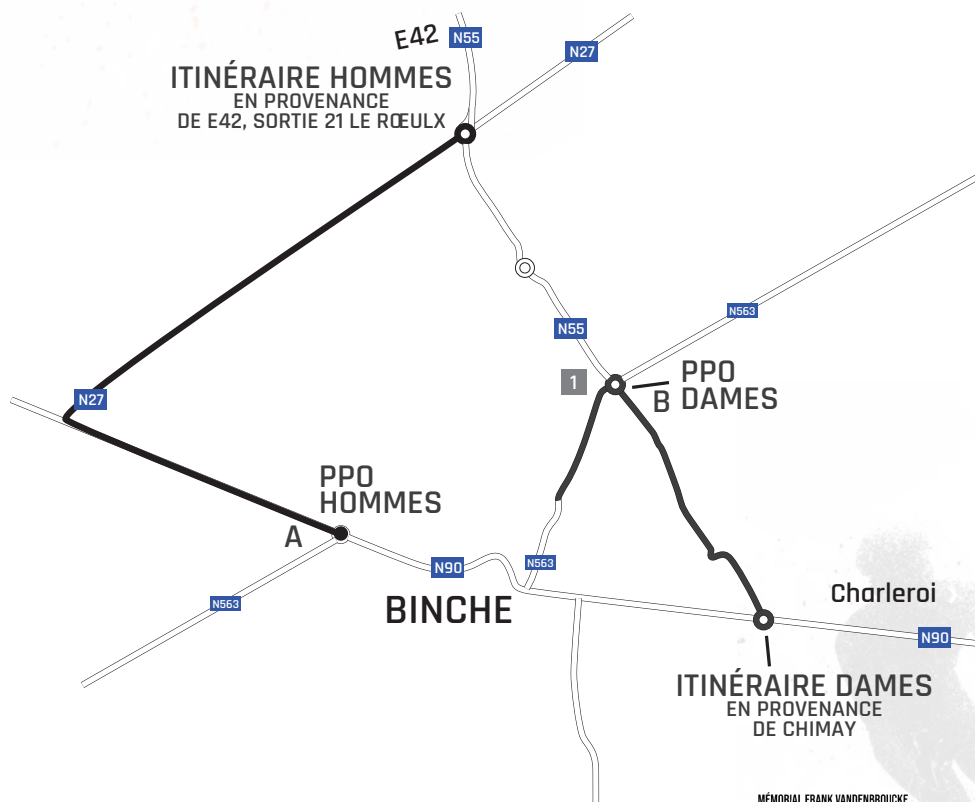
6110 Montigny-le-Tilleul

Tél. 071/92 15 11

IMPLANTATION DE L'ORGANISATION



- 1 PPO Hommes (A) et Dames (B)
- 2 Permanence (Hôtel de Ville - Salle des mariages)
- 3 Salle des commissaires (Hôtel de ville de Binche)
- 4 Salle de presse (Hôtel de ville)
- 5 Podium présentation (Avenue Charles Delière)
- 6 DBM vestiaires Hommes et Dames (rue du Moulin Blanc)
- 7 Parking presse - organisation - VIP (rue Saint-Paul)
- 8 Parking Hommes (route de Mons + rue Charles Delière)
- 8a Parking Dames (rue du cœur dolent)
- 9 Zone technique
- 10 Accueil invités (église des Récollets)
- 11 Repas VIP (avenue Wanderpepen, Kursaal)
- 12 Ligne de départ course des hommes et arrivées
- 13 Contrôle anti-dopage (Théâtre communal)



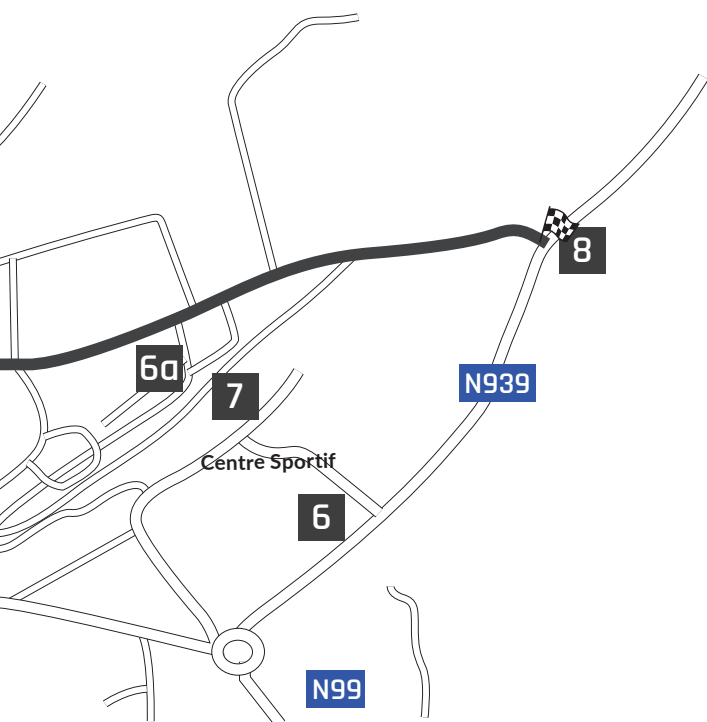
MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE
CHIMAY
BINCHE

IMPLANTATION DE L'ORGANISATION DEPART DAMES



- 1** PPO
- 2** Départ (Grand Place de Chimay)
- 3** Permanence (Grand Place - Hotel de Ville de Chimay)
- 4** Présentation des équipes (Grand Place de Chimay)
- 5** Parking officiels (Grand Place de Chimay)
- 6** Parking équipes (Centre Sportif, rue Plaine du Châlon 1b)
- 6a** Parking BUTSPORT (Place des princes)
- 7** Vestiaire (Centre Sportif, rue Plaine du Châlon 1b)
- 8** Km 0



MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

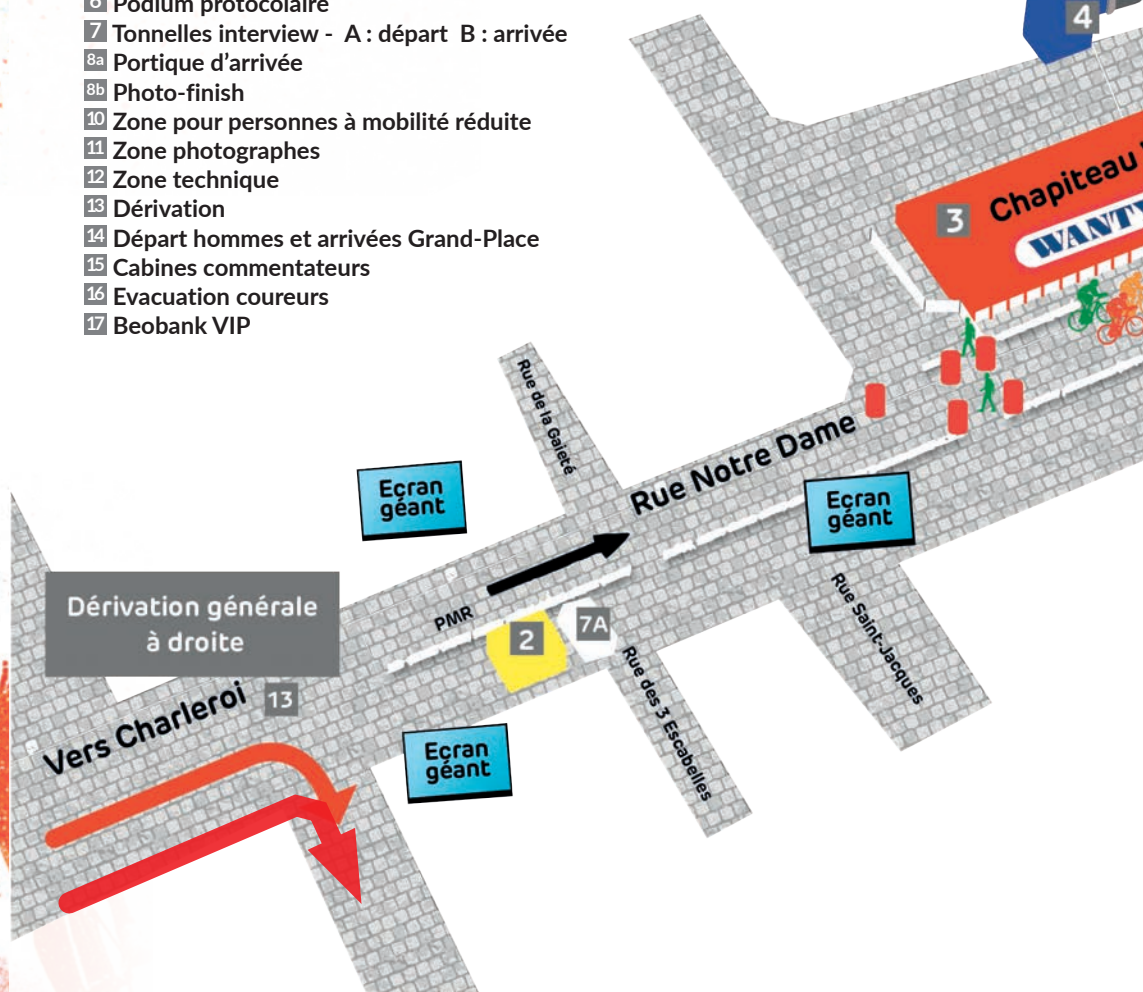
BINCHE
CHIMAY
BINCHE

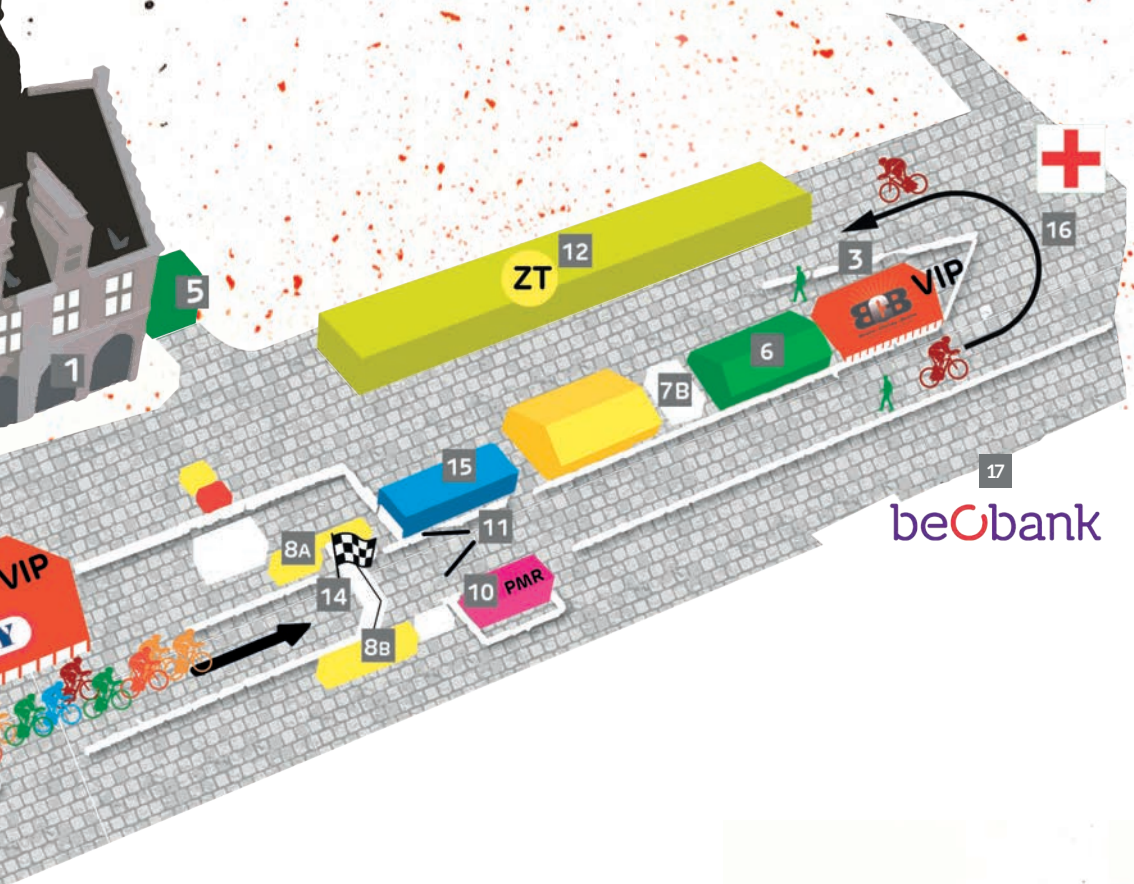
IMPLANTATION

DEPART / ARRIVEE HOMMES

ARRIVEE DAMES

- 1 Permanence (Hôtel de Ville)
- 2 Podium présentation
- 3 Chapiteau VIP. Wanty - BCB
- 4 Contrôle médical (Théâtre communal)
- 5 Toilettes
- 6 Podium protocolaire
- 7 Tonnelles interview - A : départ B : arrivée
- 8a Portique d'arrivée
- 8b Photo-finish
- 10 Zone pour personnes à mobilité réduite
- 11 Zone photographes
- 12 Zone technique
- 13 Dérivation
- 14 Départ hommes et arrivées Grand-Place
- 15 Cabines commentateurs
- 16 Evacuation coureurs
- 17 Beobank VIP





Passage podium



Sens d'arrivée



Evacuation coureurs

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE
CHIMAY
BINCHE

UCI WOMEN'S WORLDTAMS



FENIX-DECEUNINCK



TEAM VISMA LEASE A BIKE



TEAM PICNIC POSTNL



HUMAN POWERED HEALTH



UNO-X MOBILITY



UAE TEAM ADQ



TEAM SD WORX - PROTIME



CLUB WOMEN'S TEAMS



TALENT CYCLING DEVELOPMENT TEAM



KDM-PACK WOMEN CYCLING TEAM



CYCLINGTEAM VANEYCK BELGO



DECEUSTER-ACROG



CARBONBIKE GIORDANA



CT VAN EYCK / BELGO



BALOISE MINIMAX WB LADIES



UCI WOMEN'S PRO CONTINENTAL TEAMS



**VOLKERWESSEL PRO
WOMEN'S CT**



COFIDIS WOMEN TEAM



ARKEA B&B HOTELS



**HANDSLUNG ALBA
DEVELOPMENT ROAD**



**DD GROUP PRO CYCLING
TEAM**



**VELOPRO-ALPHAMOTORH
OMES**



LOTTO LADIES



CJ O'SHEA RACING TEAM



LKT-TEAM



LIV ALULA JAYCO



**AG INSURANCE-SOUDAL
U23**

PERMANENCE

LUNDI 6 OCTOBRE :

BINCHE - GRAND PLACE

PERMANENCE DE DÉPART

13H - 14H45 : INSCRIPTION DES ÉQUIPES

Hôtel de ville de Binche - 1^{er} étage – Salle Pletinckx

15H :

RÉUNION DES DIRECTEURS SPORTIFS

Théâtre communal de Binche

MARDI 7 OCTOBRE :

VILLE DEPART : CHIMAY - HÔTEL DE VILLE (GRAND PLACE)

7H30 : OUVERTURE DE LA PERMANENCE

9H30 : BRIEFING SÉCURITÉ

9H30 - 10H40 : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES (GRAND PLACE)

10H50 : DÉPART FICTIF

11H : DÉPART RÉEL

VILLE ARRIVÉE : BINCHE - GRAND PLACE

PERMANENCE D'ARRIVÉE : Hôtel de ville - Grand Place

CONTROLE MÉDICAL : Théâtre communal de Binche - Grand Place

VESTIAIRE DBM : Rue du Moulin Blanc

PARKING ÉQUIPE : Rue du coeur dolent

DIRECTEUR DE COURSE : Justin Van Hoecke : 0489/64.44.06

COURSE DAMES

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

BINCHE CHIMAY BINCHE

ITINERAIRE

Mardi 7 Octobre 2025

Entités et communes	Km +	Km -	42 km/h	40 km/h	38 km/h
Chimay					
Grand'Place de Chimay - DEPART FICTIF	0,0	121,4	10:50	10:50	10:50
Avenue de Châlon - DEPART REEL	0,0	121,4	11:00	11:00	11:00
N939 Rue De Virelles	1,2	117,2	11:01	11:01	11:01
Froidchapelle					
N589 Rue du Lac	2,6	118,8	11:03	11:03	11:04
Cerfontaine					
N978 Route des Lacs	16,8	104,6	11:24	11:25	11:26
N978 Barrage de Falenprise	20,8	100,6	11:29	11:31	11:32
Froidchapelle					
N40 Province du Hainaut	28,8	92,5	11:41	11:43	11:45
Beaumont					
N53 Rue Germain Michiels	40,7	80,7	11:58	12:01	12:04
Thuin					
N53 Rue de Ragnies	45,9	75,5	12:05	12:08	12:12
Rue Dial Colas	49,7	71,7	12:11	12:14	12:18
Lobbès					
N559	54,0	67,4	12:17	12:21	12:25
Rue des Viviers	56,5	64,9	12:20	12:24	12:29
Rue de Binche	58,6	62,8	12:23	12:27	13:32
Binche					
Rue de Wahain	63,2	58,2	12:30	12:34	12:39
Entrée circuit local					
Rue de la Dîme	63,3	58,1	12:30	12:34	12:39
Beau Séjour	65,1	56,3	12:33	12:37	12:42
Rue Saint Roch	66,4	55,0	12:34	12:39	12:44
Rue de L' Étang	69,5	51,9	12:39	12:44	12:49
Binche					
Rue de Clerfayt - N90 Route de Mons	72,7	48,7	12:43	12:49	12:54
Ligne d'arrivée - 1er PASSAGE	74,8	46,6	12:46	12:52	12:58
N55 Rue De Merbes	75,5	45,9	12:47	12:53	12:59
N55 - Beau Séjour	82,1	39,3	12:57	13:03	13:09
Ligne d'arrivée - 2ème PASSAGE	89,8	31,6	13:08	13:14	13:21
Ligne d'arrivée - 3ème PASSAGE	105,5	15,9	13:30	13:38	13:46
ARRIVEE	121,4	0,0	13:53	14:02	14:11



A topographic map of the Binche region in Belgium. A thick blue line traces a route starting from Binche in the north, passing through Fontaine-l'Évêque, Charleroi, Walcourt, Beaumont, Sivry-Rance, Trélon, and ending at Châteauneuf. A dashed red line outlines a different area to the west. Various towns and villages are labeled, including Estinnes, Jeumont, Cousolre, and Trélon. Road numbers N59, N54, N5, N53, and 962 are visible. The word 'BINCHE' is written in large black letters in the upper left, and 'CHIMAY' is written in large black letters in the lower right.

BINCHE

CHIMAY

REGLEMENT DAMES

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Binche Chimay Binche pour Dames » est organisée par l'ASBL « Binche Chimay Binche » et se dispute le mardi 7 octobre 2025 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Le directeur de course : Justin Van Hoecke.

Contact Equipes : Nancy RUELLE.

Le départ sera donné à Chimay à 10h50 et l'arrivée se fera sur la Grand-Place de Binche après 121,4Km

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux dames et aux moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt-cinq (25) premières coureuses du classement final : 125,85,70,60,50,40,35,30,20,15, 10,5,5 et 3 points pour les 10 suivantes.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales femmes UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureuses par équipe est de minimum 5 coureuses pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureuses.

Art. 4 Permanence :

L'inscription et le retrait des dossards se feront le **lundi 6 octobre 2025 de 13h à 14h45** à l'Hôtel de Ville de Binche, Grand-Place à 7130 Binche. La réunion des directeurs sportifs aura lieu le **lundi 6 octobre 2025 à 15h00** au Théâtre communal de Binche, Grand-Place à 7130 Binche

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.631.25 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme MG-MERIDA et ce service est composé de 2 voitures et 1 moto.

Art. 7 Ravitaillement et Zone de collecte :

a) ravitaillement : la zone de ravitaillements est située à la rue de Merbes, au km 85,500.

b) zone de collecte : Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs,...) d'utiliser les zones de collecte prévue :

- à Beaumont : N53 - chaussée de Charleroi - km90

- à Binche : N125 - rue Basse Egypte - km135 pour se défaire de leurs déchets. Le personnel de l'organisation, en collaboration avec

la Ville se chargera de nettoyer les zones de collecte. Il est également demandé aux coureurs la plus grande prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc...

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination de l'épreuve « Binche Chimay Binche des Dames » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8%). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2024. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Présentation des équipes :

Départ sans signature MAIS présentation des équipes obligatoire selon l'horaire communiqué lors de la réunion des Directeurs sportifs.

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs jaune et noir, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCL

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au Théâtre communal, Grand-Place à 7130 Binche. Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(Art. 1.2.077e t 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de course : Justin Van Hoecke 0489/64.44.06
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de €3640 selon le tableau ci-après.

PRIMES SPÉCIALES VILLE DE CHIMAY (3000 euros) RÉPARTIES COMME SUIV

Vainqueur : 1500 euros
2ème place : 1000 euros
3ème place : 500 euros

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	560€	11	90€
2	485€	12	90€
3	400€	13	90€
4	250€	14	90€
5	220€	15	90€
6	205€	16	90€
7	195€	17	90€
8	175€	18	90€
9	160€	19	90€
10	90€	20	90€

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI : ROSIEJA Stefan

Juge à l'arrivée : LIEGEOIS Claude

Commissaires : FINCK Daniel

GEYSEN Luc

GERARD François

Commissaires moto : DE MEY Sébastien
DEURBROECK Olaf

Telecom team : VERHASSELT Gino
Kanaal Radio Tour 2 = Freq. Kan 2 - 160.10625

Info moto : PETER LAUWAGIE

Speaker Radio Tour : Martin DEFREYNE

Délégué technique : Pasca EECKHOUT

Résultats : Freddy VAN STEEN

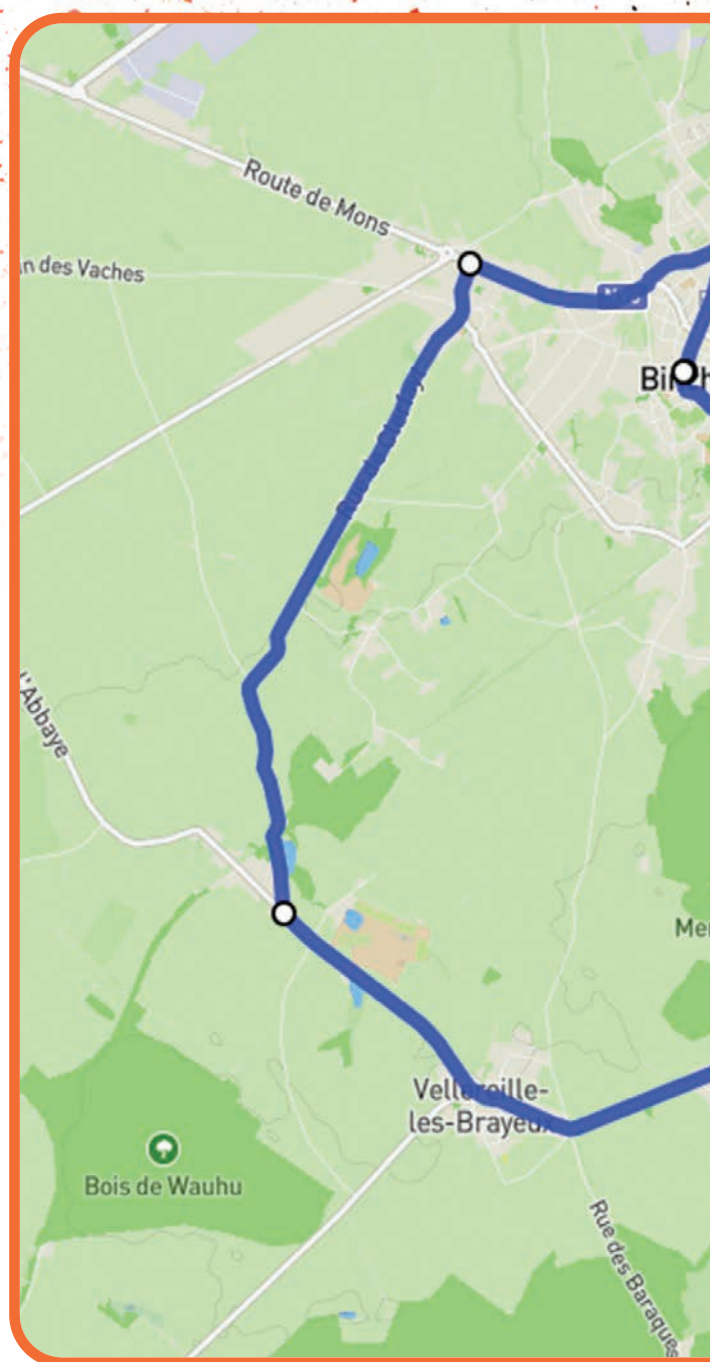
Photo finish : Claude LIEGEOIS

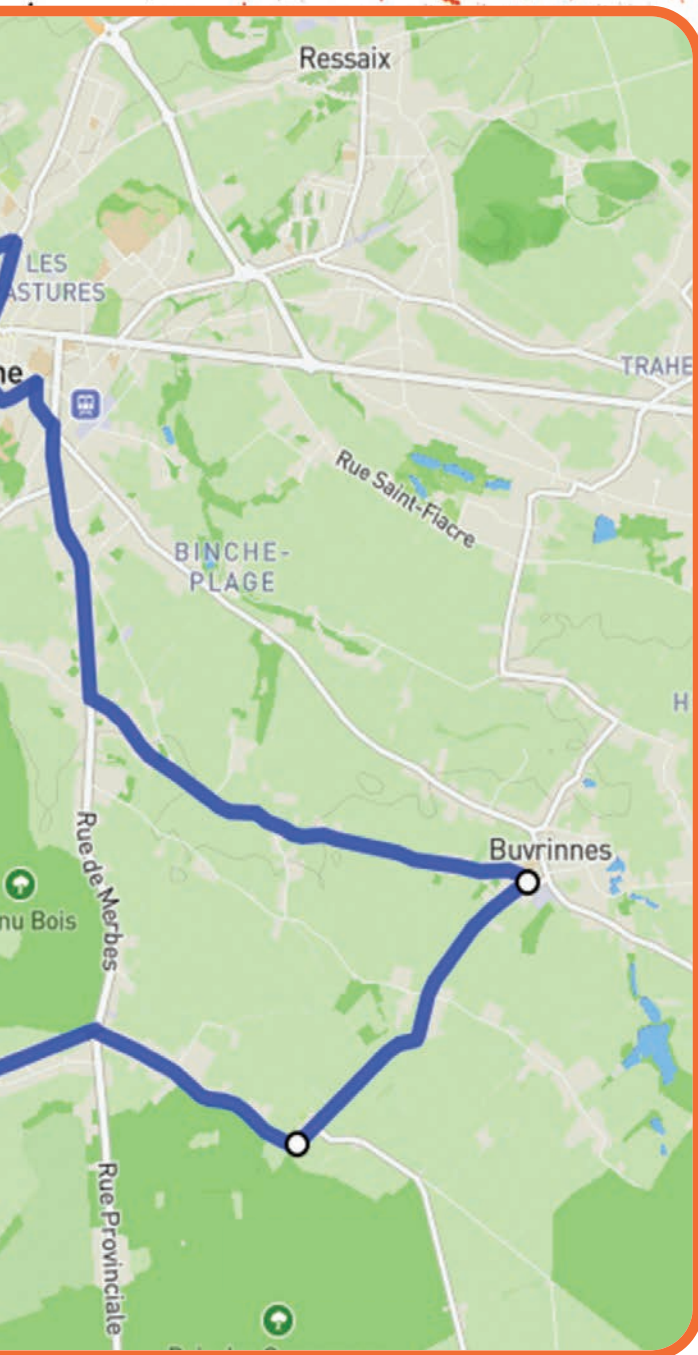
Mail : info@b-c-b.be

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

**BINCHE
CHIMAY
BINCHE**

CIRCUIT LOCAL





UCI WORLDTEAMS



COFIDIS



ALPECIN-DECEUNINCK



ARKEA-B&B HOTELS



GROUPAMA - FDJ



**RED BULL - BORA
HANSGRÖHE**



**INTERMARCHÉ -
WANTY**



LIDL-TREK



TEAM PICNIC POSTNL



UAE TEAM EMIRATES



**TEAM VISMA |
LEASE A BIKE**



SOUDAL QUICK-STEP

MÉMORIAL FRANK VANDENBROUCKE

**BINCHE
CHIMAY
BINCHE**

UCI PROTEAMS



WAGNER-BAZIN WB



ISRAEL - PREMIER TECH



LOTTO



**TEAM FLANDERS -
BALOISE**



TOTALENERGIES



**UNIBET TIETEMA
ROCKETS**



**UNO-X
MOBILITY**



TEAM NOVO NORDISK

3ÈME DIVISION



**ST MICHEL - PREFERENCE
HOME - AUBERG93**



VAN RYSEL - ROUBAIX



BEAT CYCLING CLUB



VOLKERWESSELS CT



ATOM 6



**TEAM LOTTO KERN-HAUS
PSD BANK**



COURSE HOMMES

PERMANENCE

LUNDI 6 OCTOBRE :

HÔTEL DE VILLE - GRAND PLACE - BINCHE

14H-19H : PERMANENCE ORGANISATION/PRESSE

Rez-de-chaussée - Salle des Mariages

15H -16H45 : INSCRIPTION DES ÉQUIPES

1^{er} étage - Salle du Conseil

THÉÂTRE COMMUNAL - GRAND PLACE - BINCHE

17H : BRIEFING DES DIRECTEURS SPORTIFS

Théâtre communal de Binche

MARDI 7 OCTOBRE :

7H30 : PERMANENCE ORGANISATION/PRESSE

Hôtel de ville - rez-de-chaussée - Salle des Mariages

9H30 : BRIEFING SÉCURITÉ COURSE

Théâtre communal - Grand Place - Binche

10H30 - 11H45 : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

12H00 : DÉPART FICTIF

12H10 : DÉPART RÉEL

VILLE ARRIVÉE : BINCHE - GRAND PLACE

PERMANENCE D'ARRIVÉE : Hôtel de ville - Grand Place

CONTROLE MÉDICAL : Théâtre communal de Binche - Grand Place

VESTIAIRE DBM : Rue du Moulin Blanc

PARKING ÉQUIPES : Route de mons / Avenue Charles Deliège

DIRECTEUR DE COURSE : Ludwig DE WINTER : 0476/41.69.09

ITINERAIRE

Mardi 7 Octobre 2025

Entités et communes	Km +	Km -	46 km/h	44km/h	42km/h
Binche					
Grand-Place - DEPART FICTIF	0		12:00	12:00	12:00
N55 - Rue Basse Egypte DEPART REEL	0	203.2	12:10	12:10	12:10
N55 - N561	8.8	203.2	12:21	12:22	12:22
Erquelinnes					
N561-N40 route de Mons	11.2	192	12:24	12:25	12:26
Beaumont					
N40 - N53	23.7	179.5	12:41	12:42	12:44
Chimay					
N53 - N595	44.3	158.9	13:07	13:10	13:13
N595 - N594 - N53	46.6	156.6	13:10	13:13	13:16
SPRINT	49	154.2	13:14	13:16	13:20
N939 Virelles	50.2	153	13:15	13:18	13:21
Froidchapelle					
N589	54	149.2	13:20	13:23	13:27
Cerfontaine					
N978 Route des Lacs	66.9	136.3	13:37	13:41	13:45
N978 Barrage de Faleprise	69.8	133.4	13:41	13:45	13:49
Froidchapelle					
N40 Chaussée de Beaumont	77.4	125.8	13:50	13:55	14:00
Beaumont					
N40 - N53	89.7	113.5	14:05	14:11	14:16
Thuin					
N53 Rue de Ragnies	94.8	108.2	14:13	14:19	14:25
Rue Diale COLAS	99.5	103.7	14:19	14:25	14:32
Lobbès					
N559	101.6	101.6	14:22	14:28	14:35
Rue des Viviers	105.5	97.7	14:27	14:33	14:40
Rue de Binche	107.6	95.6	14:30	14:36	14:43
Binche					
Rue de Wahain - Rue de la Dime	112.1	91.1	14:36	14:42	14:50
Entrée circuit local rue de la Dime	112.2	91	14:36	14:42	14:50
BEAU- SEJOUR	115.1	88.1	14:40	14:46	14:54
Estinnes					
Rue Saint Roch	115.7	87.5	14:40	14:47	14:55
Rue de L' Étang	118.1	85.1	14:44	14:51	14:58
Binche					
N90 Route de Mons	121.7	81.5	14:48	14:55	15:03
Rue de la Pépinière	122.6	80.6	14:49	14:57	15:05
Grand Place - 1er PASSAGE	123.8	79.4	14:51	14:58	15:06
N55 Rue De Merbes- Basse Egypte	125.7	77.5	14:53	15:01	15:09
Beau-Séjour	131.1	72.1	15:01	15:08	15:17
Grand Place - 2eme PASSAGE	139.6	63.6	15:12	15:20	15:29
Grand Place - 3eme PASSAGE	155.5	47.7	15:32	15:42	15:52
Grand Place - 4eme PASSAGE	171.4	31.8	15:53	16:03	16:14
Grand-Place - 5ème PASSAGE	187.3	15.9	16:14	16:25	16:37
ARRIVEE	203.2	0	16:35	16:47	17:00



BINCHE



CHIMAY

REGLEMENT HOMMES

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Binche-Chimay-Binche Mémorial Frank Vandembroucke » est organisée par l'asbl « Binche-Chimay-Binche » et se dispute le mardi 1er octobre 2024 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de course est Ludwig De Winter, Rue du Grand Cavin, 1F - B-7130 à BINCHE : + 32.476.41.69.09

Contact équipes : Ludwig De Winter.

Le Départ est prévu à 12H00 de BINCHE et l'arrivée est située à BINCHE après 203,2 Km.

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux hommes Elites et moins de 23 ans, est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16^e au 25^e classé.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes; UCI ProTeam, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence :

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 6 octobre 2025 de 15h à 16h45 heures à l'Hôtel de Ville de Binche, Grand Place à 7130 Binche. La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 6 octobre 2025 à 17h heures au Théâtre communal, Grand Place à 7130 Binche en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme MG-MERIDA et ce service est composé de 2 voitures et 1 moto.

Art. 7 Zone de collecte :

a) ravitaillement : la zone de ravitaillements est située à la rue de Merbes, au km 85,500.

b) zone de collecte : Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs,...) d'utiliser les zones de collecte prévue :

- à Chimay : N939 - avenue Châlon - km50

- à Beaumont : N53 - chaussée de Charleroi - km90

- à Binche : N125 - rue Basse Egypte - km135 pour se défaire de leurs déchets. Le personnel de l'organisation, en collaboration avec la Ville se chargera de nettoyer les zones de collecte. Il est également demandé aux coureurs la plus grande prudence pour se défaire de

leurs bidons, musettes, etc...

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination de « Binche-Chimay-Binche » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (8 %). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2025. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Présentation des équipes :

Chaque équipe est tenue de se présenter au podium signature selon l'horaire indiqué lors de la réunion de directeurs sportifs.

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs jaune et noir, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au Théâtre communal, Grand-Place. Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation anti dopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et sign alés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de course : Ludwig De Winter : + 32.476.41.69.09
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires
- Les commissaires
- Le commissaire-juge à l'arrivée
- Les commissaires à moto

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.520 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785€	11	150€
2	2895€	12	150€
3	1445€	13	150€
4	715€	14	150€
5	580€	15	150€
6	435€	16	150€
7	435€	17	150€
8	290€	18	150€
9	290€	19	150€
10	150€	20	150€

Art. 22 Sprint (au Km 49) :

Un prix en nature (en produits de Chimay) sera offert au vainqueur du sprint disputé au Km 49. Le lauréat est dans l'obligation de terminer l'épreuve pour recevoir le prix.

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI : JAMAIN Severine

Juge Arrivée : EECKHOUT Pascal

Commissaires : DEMUNTER Patrick
GENETELLI Laurent (UCI)
TONGLET Bernard

Commissaires moto : WILLEMS Cédric
LEJEUNE Denis

Telecom Team : Michel HAVELANGE
Kanaal Radio Tour 1 = Freq. Kan 1 -
164.63125

Speaker Radio Tour : Freddy HAVELANGE

Info Moto : GEEROMS Theo

Délégué technique : Pascal EECKHOUT

Résultats : Freddy VAN STEEN

Photo finish : Claude LIEGEOIS

Benoît VANDENBULCKE

Mail : info@b-c-b.be

rtbf 
sport

sporza.

 **EUROSPORT**


ANTENNE CENTRE TELEVISION


MA RADIO COMPLICITÉ

 **LES SPORTS⁺**



PARTAGEZ UN MOMENT D'EXCEPTION AVEC LES BIÈRES ET FROMAGES DE CHIMAY



Une bière brassée avec savoir se déguste avec sagesse



**TALENT
RECHERCHÉ ?**

Et trouvé !

Parce que c'est possible **lotto**

AVEC LE SOUTIEN DE



Wallonie



Police



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Adeps • pro

REMERCIEMENTS

BTV

Db Kfé

LE RONDEAU

FLEURS MICHAËL

CHAPITEAU PAUCOT ET FILS

HIGH SECURITY

RMS SONORISATION

ET TOUS LES BÉNÉVOLES

PARTENAIRES PRINCIPAUX



Avec le soutien de
Binche.



be**C**bank

PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS



A close-up, portrait-oriented photograph of a Black man with a short beard and mustache, smiling broadly and looking down. He is wearing a dark blue quilted jacket with black panels on the shoulders and elbows. A small circular Mewa logo is visible on the upper sleeve. The background is a plain, light gray.

Durabilité : avec Mewa, vous
améliorez non seulement votre image
mais aussi votre bilan écologique.

Mewa

Changer de braquet pour mes projets ? **Choisissez une banque où chaque question compte.**

Beobank Binche

Grand Place 30
7130 Binche
tél. 064 55 76 70
SRL EGC Finances

Beobank Chimay

Rue de l'Athénée, 38
6460 Chimay
tél. 060 28 00 00
SRL MDC Finance



beobank
Vous êtes bien entouré

La nouvelle Kia Niro EV.

100% électrique.
Découvrez-la maintenant.



16,2 kWh/100 km • 0 g CO₂/km (WLTP)

Contactez votre concessionnaire pour toute information relative à la fiscalité de votre véhicule.
DENONIS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. Le modèle exposé est à titre illustratif. Certains équipements peuvent différer selon la finition.

La Louvière Motors

Chaussée Paul Houtart 75, 7110 La Louvière
Tél : 064/26.22.02

Kia Motors Nivelles

Chaussée de Namur 93, 1400 Nivelles
Tél : 067/22.21.44

Kia Centre Motors

Av. Léopold III 493, Binche
Tél : 064/23.60.60



Découvrez-la et testez-la à la
concession Triumph de La Louvière

NE FAITES AUCUNE CONCESSION

La parfaite moto d'aventure de grosse cylindrée est arrivée. Avec
la nouvelle Tiger 1200, il est temps de réévaluer vos attentes.



TRIUMPH | TRIUMPH LA LOUVIERE

Chaussée Paul Houtart 75, 7110 La Louvière (H-D)

Tél : 064/44.49.99

Mail : info@triumphlalouviere.be